



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FIRSOLV

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                    FIRSOLV

Numéro du produit                L13

Numéro d'enregistrement  
REACH                                01-2119457273-39-XXXX

Numéro CE                            918-481-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            Chimique revêtement de surface Lubrifiant. Produit d'entretien. Additif pour carburant. Réactif de laboratoire. Biocide Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur                          FIRCHIM FRANCE SAS  
ZA de la Glèbe - BP 262  
Savignac  
12202 Villefranche de Rouergue Cedex  
France  
05 65 81 16 37  
contact@firchim.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence  
national                                Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No.                                 L13

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                    Non Classé

Dangers pour la santé  
humaine                                Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement    Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## FIRSOLV

**Numéro CE** 918-481-9

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Mentions de mise en garde** P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.1. Substances**

**Nom du produit** FIRSOLV

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119457273-39-XXXX

**Numéro CE** 918-481-9

**Indications sur les composants** Estimation de la toxicité aiguë (orale) :  
DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Orale,  
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :  
DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée,  
Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) :  
CL<sub>50</sub> > 4951 mg/m<sup>3</sup>, 7 heures, Vapeur Rat

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation** Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact cutané** Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## FIRSOLV

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Vapeurs and spray/brouillards en fortes concentrations sont narcotiques.
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.
<b>Contact cutané</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Agents chimiques en poudre. Mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## FIRSOLV

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter le gel. Eviter le contact avec les matières suivantes: Matières comburantes. Acides.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

1200 mg/m<sup>3</sup> (171ppm), 8h TWA, Manuf. data

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: 0.3 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide.

**Couleur** Incolore.

**Odeur** Solvant.

## FIRSOLV

<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	< -54°C
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	160 - 245°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	> 61°C
<b>Taux d'évaporation</b>	0.04 (acétate de butyle = 1)
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.6 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 7 %
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	<0.1 kPa @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	> 1
<b>Densité relative</b>	0.751-0.86
<b>Densité apparente</b>	785 - 850 kg/m <sup>3</sup>
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	log Kow: 3
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 200°C
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	1.3-2.5 cSt @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible.
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.

## FIRSOLV

**Température critique** Pas d'information disponible.

**Composé organique volatil** Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Matières comburantes. Acides.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun connu.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Matières comburantes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Orale, Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** DL<sub>50</sub> >4951 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant. Lapin OECD 404

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

## FIRSOLV

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Inhalation**

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Vapeurs and spray/brouillards en fortes concentrations sont narcotiques.

### **Ingestion**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

### **Contact cutané**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: > 1000 mg/l, Scenedesmus subspicatus  
OECD 201

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 80%: 28 jours  
OECD 301F

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** log Kow: 3

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Insoluble dans l'eau.

## FIRSOLV

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas couper ou souder des conteneurs usagés, à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## FIRSOLV

### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### Inventaires

#### Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

#### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## FIRSOLV

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Asp. Tox. 1 - H304: Sur la base de résultats de test.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

30/03/2023

## FIRSOLV

<b>Numéro de version</b>	3.001
<b>Remplace la date</b>	23/02/2021
<b>Numéro de FDS</b>	L13
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



## Scénario d'exposition Manufacture of substance

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	FIRSOLV
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457273-39-XXXX
Numéro CE	918-481-9
Fournisseur	FIRCHIM FRANCE SAS ZA de la Glèbe - BP 262 Savignac 12202 Villefranche de Rouergue Cedex France 05 65 81 16 37 contact@firchim.fr

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Manufacture of substance
Portée du processus	Fabrication de substance ou utilisation en tant que processus chimique ou agent d'extraction dans des systèmes fermés et encapsulés. comprend des expositions accidentelles lors du recyclage/valorisation, du transfert de matériel, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
--	---

#### Salarié

## Manufacture of substance

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Gaz liquéfié
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.
---	--

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

<b>Mesures d'organisation</b>	On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information supplémentaire</b>	Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
-----------------------------------	--

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

## **Manufacture of substance**

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.



## Scénario d'exposition Distribution of substance

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	FIRSOLV
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457273-39-XXXX
Numéro CE	918-481-9
Fournisseur	FIRCHIM FRANCE SAS ZA de la Glèbe - BP 262 Savignac 12202 Villefranche de Rouergue Cedex France 05 65 81 16 37 contact@firchim.fr

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Distribution of substance
Portée du processus	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviatile, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance
	ERC2 Formulation dans un mélange
	ERC3 Formulation dans une matrice solide
	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
	ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
	ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
	ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
	ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Salarié

## Distribution of substance

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Gaz liquéfié
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.
---	--

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

<b>Mesures d'organisation</b>	On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information supplémentaire</b>	Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
-----------------------------------	--

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

## Distribution of substance

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.



## Scénario d'exposition

### Formulation and (re)packing of substances and mixtures

#### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	FIRSOLV
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457273-39-XXXX
Numéro CE	918-481-9
Fournisseur	FIRCHIM FRANCE SAS ZA de la Glèbe - BP 262 Savignac 12202 Villefranche de Rouergue Cedex France 05 65 81 16 37 contact@firchim.fr

#### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation and (re)packing of substances and mixtures
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<u>Salarié</u>	

## Formulation and (re)packing of substances and mixtures

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Gaz liquéfié
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

<b>Mesures de protection techniques</b>	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.
---	--

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

<b>Mesures d'organisation</b>	On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Information supplémentaire</b>	Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
-----------------------------------	--

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

## Formulation and (re)packing of substances and mixtures

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.



## Scénario d'exposition Use in laboratories - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	FIRSOLV
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457273-39-XXXX
Numéro CE	918-481-9
Fournisseur	FIRCHIM FRANCE SAS ZA de la Glèbe - BP 262 Savignac 12202 Villefranche de Rouergue Cedex France 05 65 81 16 37 contact@frichim.fr

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in laboratories - Industrial
Portée du processus	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
<b><u>Salarié</u></b>	
Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État	Gaz liquéfié
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

## Use in laboratories - Industrial

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

#### Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

#### Mesures d'organisation

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### Mesures de management du risque

#### Information supplémentaire

Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.



## Scénario d'exposition Use in laboratories - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	FIRSOLV
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457273-39-XXXX
Numéro CE	918-481-9
Fournisseur	FIRCHIM FRANCE SAS ZA de la Glèbe - BP 262 Savignac 12202 Villefranche de Rouergue Cedex France 05 65 81 16 37 contact@frichim.fr

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in laboratories - Professional
Portée du processus	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
<b><u>Salarié</u></b>	
Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État	Gaz liquéfié
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

## Use in laboratories - Professional

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### Mesures de management du risque

**Information supplémentaire** Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.